

Nouméa, le 17 janvier 2025

**Le Secrétaire Général
De la Fédé**

A

Monsieur le Président du Gouvernement,

Objet : Propositions de pistes d'économies et de recettes nouvelles.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre notre constat ainsi qu'un certain nombre de pistes d'économies et de recettes nouvelles.

A l'heure où la Nouvelle-Calédonie traverse l'une des périodes les plus sombres de son histoire, le constat est le suivant :

- que les pauvres deviennent plus pauvres,
- que les personnes âgées et retraitées sont de plus en plus paupérisées,
- que le nombre de SDF au centre-ville ne cesse d'augmenter,
- que l'accès à l'emploi devient de plus en plus difficile, que la mendicité s'accroît à la sortie des magasins,
- que bientôt 30 000 personnes seront sans emploi et ne percevront plus le chômage,
- que les associations ne bénéficient plus de subventions,
- que les entreprises meurent une à une,
- que l'accès aux soins n'est plus garanti sur l'ensemble du territoire, que les bons alimentaires et l'aide médicale sont suspendus,
- que les missions de services publics sont en mode dégradés,
- que les services de transport publics inaccessibles voire inexistants,
- que l'accès à la scolarisation obligatoire sera de plus en plus difficile.

Mais on constate également que la vie institutionnelle perdure...

La restitution des travaux de la mission du Forum des îles du Pacifique, s'est déroulée autour d'un dîner conséquent et alcoolisé, regroupant 200 personnes, auquel le gouvernement y a contribué.

Les déplacements des élus s'enchaînent, comme la délégation calédonienne « interinstitutionnelle », qui s'est rendue à Paris en septembre dernier (la Fédé y a participé et à ses frais), un nouveau déplacement du gouvernement, en novembre, composé d'une délégation de cinq personnes, pour un montant exorbitant et en première classe, sans oublier les déplacements des autres membres du gouvernement, du congrès et des provinces dans le cadre de missions secondaires. A ce coût financé sur les deniers publics, donc par les Calédoniens, s'ajouteront les indemnités journalières qui leur seront versées, etc. etc...

Les voitures de fonction, les frais de déplacement, les frais de télécommunications, les indemnités de repas, la mise à disposition de repas, les frais de véhicule...autant de piste à prendre en compte.

Les restrictions des deniers publics doivent être à tout niveau.

Les agents publics ne sont pas le problème, la masse salariale doit être contenue certes mais la dépense publique en générale à revoir...

Bien au contraire, les agents publics participent à l'accomplissement d'une mission de service public plus qu'indispensable à l'heure actuelle, et font, comme lors de la crise COVID, tourner un minimum l'économie du pays.

Mais il existe en effet des économies substantielles à réaliser et en premier lieu, de la part des élus et responsables politiques du pays.

C'est la raison pour laquelle la Fédé s'oppose à toutes réductions de rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique (valeur du point d'indice) et propose des mesures pouvant être adoptées à court terme dans l'objectif d'une maîtrise des dépenses mais aussi d'une société calédonienne plus juste.

Il est indispensable que nous soyons tous solidaires. La fonction publique doit l'être également.

En aucun cas, les fonctionnaires et agents publics ne doivent être sanctionnés pour ce qui s'est passé le 13 mai, bien qu'ils soient prêts à faire preuve de solidarité si celle-ci est nécessaire et générale au pays.

Les mesures listées ci-dessous ne sont pas exhaustives et pourront être enrichies par toutes propositions.

Mais la Fédé insiste sur l'urgence à prendre des décisions qui permettront d'une part de réaliser des économies et d'autre part de produire des recettes nouvelles en priorisant celles qui ne pèseront pas sur le contribuable calédonien.

Vous trouverez également des propositions de réductions de la dépense publique directement liées aux différentes collectivités du pays.

I. Mesures d'économies dans le secteur public :

1- S'agissant des élus et collaborateurs :

- Diminution de la prise en charge des déplacements (billets d'avion, indemnités de déplacement au sein de la NC et en dehors de la NC, frais de repas et d'hébergement, indemnités journalières, etc.) : le dispositif de visioconférence doit devenir la règle en cette période de crise ;
- Diminution des dépenses protocolaires (cérémonies, fleurs, repas, réception, goodies, etc.) ;
- Suspension de la mise à disposition de repas, de machines à café à des prix exorbitants ou toutes autres dépenses inutiles (petits déjeuners, etc.) ;
- Priorisation de tous travaux avec des organismes en Nouvelle-Calédonie ou extérieurs qui occasionnent des dépenses, en reportant les actions sans intérêt financier immédiat pour Nouvelle-Calédonie (Forum des îles du Pacifique, assemblée parlementaire de la Francophonie, etc.) ;

- Suspension de toutes les formations non essentielles (trop générales, dispensées aux élus après plus de 2 ans de mandat ou qui sont disponibles gratuitement en ligne) ;
- Mise en place de jetons de présence aux commissions et séances du congrès, conduisant à une réduction d'indemnités en cas d'absence ;
- Instauration d'une obligation de transparence sur leurs recrutements ;
- La suspension de la possibilité pour les élus de faire appel à des prestataires extérieurs dans le cadre de conventions qui ne font pas l'objet d'une procédure d'appel d'offres ou d'une mise en concurrence ;
- Plafond du salaire des collaborateurs au même indice terminal que les élus, suppression de l'indemnité des collaborateurs ;

2- S'agissant de la fonction publique :

- Gel (donc temporaire...) des noëls ou autres évènements organisés au sein des administrations et repas de fin d'année ou de cohésion aux frais du contribuable, journée de la femme etc. : rien n'interdit aux agents dans le cadre de leur amicale d'organiser, sur leurs fonds propres, ce type de prestations ;
- Suspension temporaire du paiement de toutes prestations non liées aux besoins de l'administration (activités de cohésion ou de bien-être, etc.) ;
- Suspension de la mise à disposition de repas, de machines à café ou toutes autres dépenses futiles (petits déjeuner, etc.) diminution des frais de fonctionnement ;
- Suspension des avancements différenciés pour les années 2026-2027.
- Fin de la mise sous enveloppe et de l'impression des bulletins de paie qui sont accessibles en ligne sur "monportailRH" ;
- Mise en place d'un plan d'économie au sein de toutes les administrations travaillées avec les partenaires sociaux en présence ;
- Limiter strictement le recours au CDD ;
- Suppression des postes de chargés de mission ;
- Suspension pendant 2 ans des avantages liés aux postes fonctionnels ;
- Augmentation de la durée d'avancement dans les grilles fonctionnelles (passer de 1an à 2 ans) et soumis à une manière de servir ;

II. Mesures permettant la création de recettes nouvelles

Dans le secteur public :

- Mise en place d'une contribution financière pour la mise à disposition des véhicules et logement dit de fonction et tout autre avantage en nature aux élus, collaborateurs et emploi de direction et poste ayant droit à un logement ;

Dans l'hypothèse où les revenus des fonctionnaires et agents publics seraient impactés, il convient alors en premier lieu d'intervenir sur :

- La réduction des indemnités des membres du gouvernement et de l'ensemble des élus du pays ;
- La réduction des indemnités attribuées au président du GNC, aux présidents des provinces, au président du congrès de la NC et au président de la commission permanente (délibération du congrès), rallongement de la durée des échelons ;
- Le remplacement temporaire de l'heure supplémentaire par l'heure de récupération

En matière de fiscalité :

- Augmentation d'un point de la CCS pour l'année 2025 et 2026 sur le capital ;
- IRPP : le projet de loi du pays a fait l'objet d'une motion préjudicielle. Il est en attente, depuis un an, d'inscription en commission puis d'une adoption en séance du congrès (suivi de sa délibération d'application) ;
- Nécessaire toilettage : adoption des mesures permettant de réduire la dépense fiscale (fin de certaines déductions et plafonnement pour payer un impôt minimum) et mise en place de nouvelles tranches d'imposition (favorables aux plus faibles revenus et aux classes moyennes) ;
- Taxe croisière : le projet de loi du pays a fait l'objet d'une demande de seconde lecture. Il est en attente d'inscription en commission et d'une adoption en séance (suivi de sa délibération d'application) ;
- En parallèle, augmenter les droits de quai (tarifs fixés par une délibération du congrès) ou les tarifs appliqués pour l'utilisation du port autonome car la taxe croisière ne concerne que les navires de croisière et non tous les navires qui utilisent le port autonome ;
- Augmentation de la taxe sur les alcools et les tabacs ;
- Instauration d'une contribution exceptionnelle de solidarité des revenus supérieurs à 1 millions de francs CFP/mensuel (sorte d'impôt sur la fortune) pour les années 2025 et 2026 ;

En matière sanitaire :

- **Réforme du RUAMM** : la proposition de loi du pays a fait l'objet d'une demande de seconde lecture. Elle est en attente d'inscription en commission et d'une adoption en séance (suivi de sa délibération d'application) ;

Nécessaire toilettage au regard de la situation actuelle. Même si la réforme ne peut pas être adoptée en l'état (les travailleurs indépendants ne doivent pas être impactés), le véhicule juridique peut servir à adopter des mesures rapidement notamment :

- La mise en place d'une franchise de 100 F. CFP sur les médicaments, etc. ;
- Prévoir de nouvelles mesures à l'instar de :
 - L'amélioration du contrôle des pratiques abusives de certains professionnels de santé (prescription d'actes non nécessaires, mise en place du dossier unique du patient, etc.) ;
 - La mise en place d'un ticket modérateur sur le petit risque (consultation médicale or longue maladie qui sont déjà soumises à un ticket modérateur de 10 %) et aide médicale ;
 - L'interdiction des présentoirs de produits et boissons sucrées aux caisses des supermarchés ;
- Sur l'aide médicale : lutte contre les dérives dont les principales consistent à ne pas déclarer certains revenus pour bénéficier de l'aide médicale.

En matière économique :

- **Économie sociale et solidaire** : deux propositions de textes sont sur le bureau du congrès. L'adoption d'une définition légale permettrait aux acteurs de l'ESS (associations, fondations, entreprises, etc.) de solliciter des financements extérieurs à la NC. Inclure aux mutuelles dans l'ESS permettant de créer des SCOP et coopératives. ;

En matière d'enseignement

- Anticiper les besoins de la Nouvelle-Calédonie et en informer les lycées pour une proposition d'orientation des jeunes dès la seconde au regard des métiers qui seront disponibles sur le marché calédonien et dans la fonction publique ;
- Établir la liste de tous les diplômés calédoniens en NC à la recherche d'un emploi et la mettre à disposition de l'ensemble des employeurs publics et des pôles emploi ;
- Prendre en main les étudiants à leur retour d'études ;

En matière d'environnement

- Mise en place de sanctions administratives (pécuniaires) à l'encontre de toutes personnes ou sociétés portant atteinte à l'environnement ;

Vous trouverez donc ci-dessous des propositions de réductions dépenses liées aux différents avantages des membres des collectivités :

- **Au CONGRES :**

- Supprimer les avantages en nature hors forfaits M des agents du congrès minimum pendant 2 ans ;
- Faire payer un loyer minimum à ceux qui sont logés ;
- Supprimer les véhicules de fonction et remplacer par véhicule de service en diminuant le parc et en mutualisant les moyens ;
- Diminuer la limite mensuelle de consommation de carburant à 25.000 XFP ;
- Diminuer les copies papiers en favorisant la mise à disposition d'un cloud ;
- Supprimer la mise à disposition de véhicules aux groupes politiques, remplacer par l'indemnité mensuelle prévue par les textes et remboursement de la sur-assurance, mise à disposition du parc de véhicules partagé du congrès qui peut être géré par logiciel type YUGO ;
- Abonnement au quotidien uniquement de manière partagée en version numérique ;
- Diminuer les montants de prise en charge de fournitures de bureau, affranchissement à hauteur de 20% ;
- Pour les lignes téléphonique, mettre en FO et passer en TRUNKSIP afin de limiter les coûts, idem pour les forfaits Mobilis, prendre les forfaits M ;
- Pour les indemnités kilométriques reprendre à l'identique le texte territorial ;
- Aucune indemnité de repas, si repas servi au congrès ;
- Pour l'hébergement appliquer le texte territorial :
 - Favoriser des conventions avec les hôtels de la place, si refus pas d'indemnités, limiter les indemnités au strict besoin
- Mettre en place un plan de formation avec l'IFAP ;
- Aucune indemnité de stage pour les formations ;
- Pas de prise en charge de la NC pour les déplacements officiels des commission intérieures mais budget congrès ;
- Déplacement hors du territoire :
 - Plus de 1^{ère} classe
 - Déplacement de moins de 4h : classe éco premium

- Indemnités de mission : aucune si prise en charge par la collectivité ou autres collectivités
- Crédits collaborateurs :
 - Diviser par 2 les crédits collaborateurs
 - Suppression des compensations
 - Suppression de la prise en charge des repas
 - Etablir un cadre de rémunération des collaborateurs basé sur le diplôme et l'ancienneté sans les avantages en nature

- Diminuer les frais de bouche ;

- **Pour le GOUVERNEMENT :**

- Diminution des indemnités du membre du GNC
- Imposer uniquement l'indice maximum le plus haut de la grille des directeurs territoriaux sans les pourcentages leur permettant de dépasser l'indice.
- Maximum indice le plus haut directeur territorial sans % ;
- Remplacement des véhicules de fonction par des véhicules de service regroupé dans un pool de partage piloté par un logiciel ;
- Suspension voire suppression des avantages en nature ;
- Diminution des frais de bouche ;
- Suppression de la 1^{ère} Classe de tous les déplacements hors de NC ;
- Imposer la Classe affaire pour tous pour les vols d'une durée de plus de 4h, et la classe éco premium pour les autres vols.
- Prévoir qu'en cas de prolongation du séjour hors territoire pour des raisons personnelles, imposer la classe, supprimer les indemnités ou avantages durant cette période.
- Suppression des indemnités forfaitaire pour frais de représentation et remboursement sur facture dûment justifiée basée sur montant maximum mensuel ;
- Diminuer les collaborateurs de 1/3
 - Mutualiser potentiellement avec les agents de la NC
 - Supprimer l'indemnités des collaborateurs
 - Plafond des salaires en fonction du diplôme et ancienneté (VEP)

- **Pour les Assemblées de Province :**

- Gel ou suppression des avantages en nature ;
- Baisse à 80% du 10^{ème} échelon directeur territorial îles et nord ;
- Application du texte territorial pour indemnité de déplacement repas et logement.
- Suppression de l'indemnité si le repas et l'hébergement sont pris en charge par la collectivité ;
- Suppression de la majoration pour les présidents de commission ;
- Suppression de l'indemnité forfaitaire mensuelle et de représentation ;
- Pour les déplacements hors territoire, appliquer les mêmes préconisations citées précédemment.
- Suppression des emplois de conseillers spéciaux et des chargés de mission ;
- Diminuer le nombre de secrétaire de direction ;
- Appliquer une participation financière à chaque logement fonction,
- Plafonnement des salaires des collaborateurs plafonnés ;

- Suppression des véhicules de fonction au détriment des véhicules de service regroupés en pool commun avec YOGO ;
 - Diminution des collaborateurs par groupe politique et plafonnement des salaires ;
 - RI des collaborateurs uniquement la catégorielle ;
 - Pas de référence au grille fonctionnelle mais grille territoriale ni au RI fonctionnel ;
 - Limitation du nombre de postes de directeur adjoint et chef de cabinet ;
- **D'autres pistes exploitables en matière de réduction de dépense :**
- Pour le CESE et le Sénat coutumier, réduire à 70% au lieu de 100%, le taux de l'échelon déterminé pour le calcul de l'indemnité de chaque réunion.
 - Diminuer à 30 000XFP l'indemnités mensuelles pour l'utilisation de véhicule personnel en cas d'indemnités kilométrique, idem pour le traitement aérien hors territoire ;
 - Suppression des indemnités de repas ou de découcher si pris en charge ;
 - Uniformité des frais de déplacement et hébergement des conseillers coutumiers, texte territorial ;
 - Elus CESE à rajouter incompatibilité avec les mandats d'élus municipaux, collaborateurs ;
 - Mettre en place une diminution de l'indemnité d' élu provincial ou congres, Sénat coutumier ; CESE en fonction de l'absentéisme ;
 - Mise en place de sanction pécuniaire si non-respect du RI, etc...
 - Revoir également à la baisse et uniformiser les indemnités octroyées aux représentants des aires coutumières et élus municipaux.

Les pistes sont nombreuses et innombrables mais il convient de toutes les exploiter comme celles des fusions de certaines directions, la rénovation des anciens locaux du CHT et l'abandon des locations inhérentes ainsi qu'un travail sur potentielles fusions d'au moins deux chambres consulaires ainsi qu'un contrôle accru de leurs dépenses de fonctionnement et de leurs missions.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général

De la Fédé



S.TERITEHAU

Tél : 27.35.32
Fax : 27.39.17
secretariat@lafede.nc
www.lafede.nc

Rue Edouard Unger,
Nouméa 98845, Nouvelle-Calédonie
BP 820 - 98845 Nouméa Cédex

